

**Tableau 4**
Droits d'accise nets établis en dollars sur le cannabis pour l'exercice 2021-2022

	2021-2022 (\$)		
	Droit sur le cannabis	Droit additionnel sur le cannabis et ajustement du droit additionnel sur le cannabis	Total des droits
Produits du cannabis			
Cannabis séché/frais – Matière florifère	124 388 000	421 148 000	545 536 000
Graines de plante de cannabis	0	0	0
Plantes de cannabis	0	0	0
Extraits de cannabis (y compris l'huile de cannabis)	40 131 000	137 739 000	177 870 000
Cannabis comestibles	945 000	9 783 000	10 728 000
Cannabis pour usage topique	179 000	1 369 000	1 548 000
Total	165 780 000	570 588 000	736 368 000

Remarques :

1. Tous les nombres sont arrondis au millier près. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.
2. Les données sont en date du 5 décembre 2023 et peuvent être modifiées.
3. Tous les montants sont les droits d'accise établis, nets de tout remboursement approuvé (droits établis - remboursements approuvés).
4. Les montants établis déclarés ici sont ceux perçus par l'Agence du revenu du Canada seulement et excluent les montants perçus par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Par conséquent, les montants déclarés ici ne seront pas harmonisés avec les autres publications du gouvernement du Canada qui contiennent les montants perçus par l'Agence et l'ASFC (p. ex., les comptes publics).
5. Les montants établis déclarés ici utilisent une source de données différente de celle utilisée pour les comptes publics et les états financiers vérifiés de l'Agence du revenu du Canada - Activités administrées par l'Agence. Par conséquent, les montants établis déclarés ici peuvent ne pas correspondre à ces publications.
6. Un zéro [0] indique que l'information a été supprimée pour des raisons de confidentialité. L'information supprimée comprend également des zéros valides.